

La santé des personnes en situation de handicap

La santé des personnes en situation de handicap est globalement défavorable : de nombreux facteurs psychologiques, comportementaux et sociaux connus pour influencer la santé semblent systématiquement moins favorables et les réponses à leurs besoins sont insuffisantes. Au-delà des soins ou de la prise en charge que nécessite le handicap, ces personnes sont sujettes à différents problèmes de santé, parfois sans lien direct avec le handicap (bucco-dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques, santé mentale, troubles alimentaires...). En France, l'enquête « Handicap, incapacités et dépendances » de l'Insee estime à environ 23 millions le nombre de personnes concernées par le handicap en France.

À Valence

Éléments-clés

1 346 Valentinois sont allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) soit 3,9 % de la population (contre 2,8 % dans la Drôme et 2,6 % dans la Région)

Les partenaires valentinois réunis pour l'élaboration du **contrat local de santé** ont insisté sur l'importance de développer des **actions de prévention santé** adaptées aux personnes en situation de handicap, de poursuivre l'inclusion à l'école des enfants en situation de handicap et l'accompagnement individuel des adultes pour faciliter l'accès aux soins.

Objectif général

Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap

Lien avec le Schéma régional de santé

La politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé met l'accent sur plusieurs objectifs prioritaires visant à améliorer l'état de santé des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le PRS propose « **une réponse accompagnée pour tous** » qui vise à ne pas laisser les personnes seules face à leurs difficultés à trouver un accompagnement médico-social quel que soit leur handicap, la complexité ou la gravité de leur situation, ainsi qu'un parcours de santé tourné vers l'inclusion en milieu ordinaire et l'accès au droit commun.

Plan d'actions

1^{ER} OBJECTIF : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- Mise en place d'**actions de santé publique en s'appuyant notamment sur le Conseil local de santé mentale pour le handicap psychique** et lien avec le collectif Drôme handicap ou les associations sur des thématiques variées : promotion de l'activité physique pour personnes en situation de handicap vivant à domicile, prévention des maladies chroniques en lien avec la Maison Relais Santé...
- **Attention portée à l'accessibilité des personnes, quel que soit leur handicap**, dans les actions de prévention santé et campagnes de prévention proposées par la Ville de Valence ou les partenaires

2^E OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES INCLUSIONS EN MILIEU SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE ORDINAIRE DES ENFANTS / JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux** au sein des écoles, appui des services médico-sociaux au sein des écoles (classe Autisme).

Classe autisme

L'école maternelle Buisson s'est portée candidate pour **expérimenter l'accueil d'une classe dédiée aux enfants souffrant d'autisme**. Ouverte à la rentrée 2016, cette Unité d'enseignement en maternelle accueille 7 enfants âgés de 3 à 5 ans. Elle est pleinement intégrée au sein des locaux de l'école maternelle, les enfants partageant, autant que faire se peut et selon les situations individuelles, les espaces communs voire certaines activités. Le financement des personnels est assuré conjointement par l'ARS et l'Éducation nationale. Le gestionnaire de cette unité est l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH). La Ville de Valence assure quant à elle la mise à disposition de locaux adaptés et diverses fournitures nécessaires à la tenue des cours et activités.

- Positionnement des services médico-sociaux proches pour permettre cette **dynamique inclusive**
- **Travail sur la question des locaux et des espaces** favorisant l'inclusion des enfants
- Actions sur le temps **périscolaire et extrascolaire**
- **Formation** des personnels péri et extrascolaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Accompagnement des élèves en situation de handicap (visites médicales proposées par le Centre Santé Jeunes pour la prise en compte des besoins spécifiques des 16-25 ans en situation de handicap, service handicap pour les étudiants.

L'accompagnement, par les équipes de l'Éducation nationale, des élèves en situation de handicap peut prendre plusieurs formes :

- mise en place des **projets d'accueil individualisé (PAI)** ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap
- mise en place d'**accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH)**,
- identification de **référénts scolarité** participant aux équipes de suivi de scolarité



3

3^E OBJECTIF : POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Accompagnement** dans le système de santé et dans leur parcours de soins des personnes souffrant de handicap mental, parfois isolées et en situation de précarité (Conseil local de santé mentale...)
- Lien avec la future **Maison départementale de l'autonomie**



Maison départementale de l'autonomie (MDA)

La Maison départementale de l'autonomie regroupe, depuis le 1er octobre 2018, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les services du Département en charge des personnes âgées et handicapées. Ce lieu ressource unique est mis en place par le Conseil départemental de la Drôme pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi qu'à leurs proches. Elle assure leur information, évalue leurs besoins et les accompagne, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés. Des points d'accueil ouvriront début 2019 avec le concours des centres médico-sociaux du Département, des centres communaux d'action sociale, des associations partenaires, des intercommunalités et des maisons de service au public. Présents sur l'ensemble du territoire drômois, ils assureront une information au plus près du domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

- Diffusion d'informations sur la **plate-forme téléphonique Drôme solidarités** (04 75 79 70 09 - dromesolidarités@ladrome.fr) pour une meilleure lisibilité sur la diversité des dispositifs d'accompagnement autour de la perte d'autonomie
- Relais de communication sur les services concourant au **parcours de santé des personnes en situation de handicap**, information et sensibilisation sur les prises en charge spécifiques...



4

4^E OBJECTIF : ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

- Mise en place d'**actions de sensibilisation ponctuelles pour le grand public et d'actions de proximité régulières** afin de mieux connaître et comprendre la maladie d'un proche, de réfléchir sur les comportements à adopter face aux troubles de celui-ci, de prévenir l'épuisement de l'entourage et de se soutenir mutuellement entre aidants (au travers des actions de la Maison Relais Santé ou du CCAS)
- Mise en place et communication sur les **temps d'échanges entre pairs** (outils de communication de la Ville)
- Soutien d'associations d'aidants
- Relais d'information sur les solutions de répit

5

5^E OBJECTIF : FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES ET LA STIGMATISATION



- Attention portée à l'**accessibilité et l'accompagnement des particuliers, des professionnels et des services vers une meilleure accessibilité à tout type de handicap**. Afin d'assurer une cohérence en accessibilité à l'échelle de la Ville, une Commission communale pour l'accessibilité déploie la mise en conformité des Établissements recevant du public et les facilités de stationnement pour les personnes handicapées.
- Appui aux actions de **sensibilisation des professionnels de l'éducation et de la petite-enfance** sur les questions relatives à la prise en charge et l'accompagnement des enfants quel que soit leur handicap